

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Numéro de version 2

* SECTION 1 : Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : **SCHWEFELDIOXID 6%**

- Dénomination chimique : Sulphur dioxide

- Numéro d'article : MP 027018

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation

Substance non enregistrée selon le règlement 1907/2006. Utilisé conformément à l'article 2, point 5 (a,b) (FOOD/FEED/ PHARMA).

Utilisation professionnelle :

Additif dans la production de vin

- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

ECSA Chemicals AG

Burgauerstrasse 17

CH-9230 Flawil (SG)

Suisse

Tél. : +41 (0)58 211 91 00

Fax : +41 (0)58 211 91 01

quality@ecsa.ch

- Service chargé des renseignements : Abteilung Produktsicherheit : quality@ecsa.ch

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre suisse d'information toxicologique Tél. +41 44

251 51 51 (CH : 145)

* SECTION 2 : Dangers potentiels

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 Corrosivité

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4H332 Nocif par inhalation.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

(suite en page 2)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 1)

- Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

- Mot d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Dioxyde de soufre

- Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- Consignes de sécurité

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

P405 Conserver sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.

- vPvB : Non applicable.

* SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations

- Composants dangereux :

CAS : 7446-09-5	Dioxyde de soufre	5-10%
EINECS : 231-195-2	Acute Tox. 3, H331 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Press. Gas L, H280	

* SECTION 4 : Mesures de premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales :

Autoprotection du secouriste. Amener la victime à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

Donner de l'air frais, faire respirer si nécessaire, chauffer. Consulter un médecin si les troubles persistent.



Si la personne est inconsciente, l'installer et la transporter en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.



Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite à la page 3)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 2)

Appeler un médecin en cas d'irritation de la peau.

- après un contact avec

les yeux : Enlever les
lentilles de contact.

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant 10 minutes en écartant les paupières et consulter un médecin.

Protéger l'œil non blessé.

Faire appel à un traitement médical.

- après ingestion :

Ne pas faire vomir, sauf si le personnel médical le demande expressément. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et demander immédiatement une assistance médicale. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Corrosion

aiguë/irritation de la peau/des yeux

Toux

Difficultés respiratoires L'ingestion

peut entraîner

Irritation des voies

respiratoires Troubles

gastro-intestinaux

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter de façon symptomatique.

* SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse, agent d'extinction à sec, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes de soufre (SO_x)

- 5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

- Équipement de protection spécial :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome homologué, ainsi que des vêtements de protection (casque de pompier avec protection du cou, combinaison, chaussures et gants de protection).

- Plus de détails

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

* SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate.

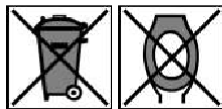
Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout/dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage :



Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).

Enregistrer mécaniquement.

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident ; sont appropriés

Eau

Récupérer ou éliminer dans des récipients fermés appropriés. Éliminer le matériau absorbé conformément à la réglementation.

(suite en page 4)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 3)

- 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir section 8. Pour les informations sur l'élimination, voir section 13.

* SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger Assurer une bonne ventilation/aspiration du lieu de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Éviter la formation d'aérosols.

- **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** : Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- le stockage :

- Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs :

Boutique en conteneurs fermés.

Dans des récipients originaux.

Température de stockage recommandée : 6-25 °C

- Indications pour le stockage en commun :

Produits incompatibles :

acides forts

Oxydants forts

Réducteurs forts

Substances alcalines

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Attention lors de la réouverture de récipients entamés.

Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

- Classe de stockage : 8

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/équipements de protection individuelle

- **Indications complémentaires pour la conception d'installations techniques** : Pas d'autres informations, voir section 7.

- 8.1 Paramètres à surveiller

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7446-09-5 Dioxyde de soufre

MAK	Valeur à court terme : 1,3 mg/m ³ , 0,5 ml/m ³ Valeur à long terme : 1,3 mg/m ³ , 0,5 ml/m ³ SSc ;
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- 8.2 Contrôle de l'exposition Contrôle technique approprié

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Équipement de protection individuelle :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

Se laver les mains avant et après le travail. Éviter tout

contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire, fumer, renifler au travail.

- Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou faible, utiliser un appareil respiratoire filtrant ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre contre les vapeurs inorganiques.

(suite en page 5)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 4)

Filtre : E

- Protection des mains :

Gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374)

- Matériau des gants

Caoutchouc

chloroprène

Épaisseur de matériau recommandée

: $\geq 0,5$ mm Gants en PVC.

Épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm

- Temps de pénétration du matériau des gants

Perméation selon EN 374 : niveau 6 ; temps de passage > 480 minutes.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection étanches.

L'équipement doit être conforme à la norme EN 166.

- Protection du corps :

des vêtements de protection résistants aux acides.

Portez des vêtements de travail à manches longues.

Chaussures de sécurité.

- Contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher le produit d'atteindre les égouts et les eaux de surface.

* SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Informations générales

- Apparence :

forme : Liquide

de couleur : incolore

- odeur : piquante

- Seuil de détection des odeurs : Non déterminé.

- valeur du pH : Non déterminé.

- Modification d'état Point de fusion/point de congélation : début Non déterminé
d'ébullition et plage d'ébullition : Non déterminé

- Point d'éclair : > 100 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température d'inflammation : Non déterminé.

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Propriétés explosives : Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

- Limites

d'explosivité : Non déterminé.

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé

- Propriétés oxydantes :

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité à 20 °C : 1,032 kg/l Non

- Densité relative déterminé. Non

- Densité de vapeur déterminé. Non

- Vitesse d'évaporation déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

soluble

(suite à la page 6)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 5)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non déterminé. | |
| - Viscosité : | |
| dynamique : | Non déterminé. |
| cinématique de la substance : | Non déterminé. |
| - 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles. | |

* SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales d'utilisation.
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Sources de chaleur et d'inflammation
Air Humidité
- 10.5 Matières incompatibles :
Réducteurs forts
Acides forts Oxydants
Matières alcalines
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :
En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de gaz toxiques.
Oxydes de soufre (SOx)

* SECTION 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

- Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

7446-09-5 Dioxyde de soufre

Par inhalation	ATE (estimation de la toxicité aiguë)	11 mg/l (.) (4h (vapeurs))
----------------	---------------------------------------	------------------------------

- Effet primaire d'irritation :
- Corrosion/irritation de la peau
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire/cutanée Non pertinent.
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)
Les ingestions provoquent une perforation de l'estomac et des intestins et un collapsus cardiovasculaire.
- Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite à la page 7)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OChim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 6)

* SECTION 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Non applicable (composé inorganique).
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non applicable (composé inorganique).
- **12.4 Mobilité dans le sol** Non déterminé
- **Autres indications écologiques** :
- **Remarques générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (auto-classification) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Ne pas jeter à l'égout. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions administratives.
- **Numéro de code de déchet** : HP 6, HP 8 Reg.1357/2014/UE
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Élimination conformément aux dispositions réglementaires.
L'emballage doit être éliminé conformément à l'ordonnance sur les emballages.

* SECTION 14 : Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	sans objet
- 14.2 Nom d'expédition ONU approprié	
- ADR, IMDG, IATA	sans objet
- 14.3 Classes de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	sans objet
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	sans objet
- 14.5 Dangers pour l'environnement :	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II du Convention MARPOL et selon le code IBC	Non applicable.
- Règlement type" de l'ONU	sans objet

CH
(suite à la page 8)

**Fiche de données de
sécurité**Date d'impression :
31.07.2019

selon l'OCchim 2015 - RS 813.11

révisé le : 26.07.2019

Nom du produit : SCHWEFELDIOXID 6%

Numéro de version 2

(suite de la page 7)

*** SECTION 15 : Législation****- 15.1 Réglementation/législation spécifique à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) n° 1907/2006

Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 830/2015

Règlement (CE) n° 487/2013

OPChim 813.11

Autorisation conformément au règlement REACH (CE n. 1907/2006 et amendements ultérieurs et intégration) :

le produit ne figure pas dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates à l'autorisation.

- RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation : 3**- Réglementation nationale :****- Classification des liquides dangereux pour l'eau : Classe de pollution**

des eaux 3 (auto-classification) : très polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.*** SECTION 16 : Autres informations**

Les informations fournies s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés des produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases pertinentes

H332 Nocif en cas d'inhalation.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H331

Toxique par inhalation.

- Service établissant la fiche technique : Département de la protection de l'environnement**- Personne à contacter : quality@ecsa.ch****- Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG : Code maritime international des marchandises

dangereuses IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commerciaux

existants ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) LC50

: concentration létale, 50 pour cent

LD50 : dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bioaccumulatif et Toxique vPvB

: très Persistant et très Bioaccumulatif

Press. Gaz L : gaz sous pression - gaz liquéfié Acute

Tox. 3 : Toxicité aiguë - Catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B : Irritant/corrosif pour la peau - Catégorie 1B

- Sources

GESTIS (base de données sur les substances

dangereuses) Règlement (CE) n° 1907/2006

Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 487/2013

Règlement (CE) n° 830/2015

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

Gentile Cliente,
in seguito all'ordine di acquisto effettuato dalla Sua azienda, con la presente alleghiamo la nuova scheda di sicurezza relativa al prodotto da Voi acquistato.

La scheda di sicurezza allegata contiene informazioni rilevanti per la salute dell'uomo e la tutela dell'ambiente. Vi invitiamo quindi a renderla disponibile a tutte le persone che utilizzano o maneggiano questa sostanza, secondo le disposizioni di legge.

Per eventuali emergenze vi preghiamo di contattare il numero telefonico del **Centro Svizzero d'Informazione Tossicologica (Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum) Tel. +41 44 251 51 51 (CH: 145)** attivo per la Svizzera.

Questa scheda di sicurezza annulla e sostituisce qualsiasi versione precedente in Vostro possesso. Eventuali aggiornamenti verranno inviati automaticamente dal nostro sistema.

Distinti saluti

.....

Verehrte Kundin, verehrter Kunde,

im Anschluss an die von Ihrem Unternehmen durchgeführte Kauforder, senden wir Ihnen hiermit anbei das neue Sicherheitsdatenblatt für das von Ihnen erworbene Produkt zu.

Das beigefügte Sicherheitsdatenblatt enthält wichtige Informationen zum Schutz der menschlichen Gesundheit und der Umwelt.

Wir bitten sie daher dringlichst, es sämtlichen Personen zugänglich zu machen, die diesen Stoff verwenden oder handhaben oder sonst in irgend einer Weise damit in Kontakt kommen.

Bei Notfällen kontaktieren Sie bitte umgehend das **Schweizerische Toxikologische Informationszentrum (STIZ) unter folgenden Telefonnummern: aus dem Ausland +41 44 251 51 51 und aus der Schweiz 145.**

Dieses Sicherheitsdatenblatt annulliert und ersetzt alle vorherigen Versionen, die sich in Ihrem Besitz befinden. Eventuelle Aktualisierungen werden Ihnen automatisch von unserem System zugesandt.

Mit freundlichen Grüßen

Cher Client,

Suite à la commande effectuée par votre entreprise, nous vous faisons parvenir la nouvelle fiche de sécurité relative au produit que vous avez acheté.

La fiche de sécurité ci-jointe contient des informations importantes pour la protection de la santé humaine et la tutelle de l'environnement. Nous vous invitons donc à la mettre à la disposition de toutes les personnes appelées à utiliser ou à manipuler ledit produit, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas de problème éventuel, veuillez prendre contact avec le **Centre Suisse d'Information Toxicologique (Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum)** en appelant le **+41 44 251 51 51 (CH: 145)** dédié à la clientèle suisse.

Cette fiche de sécurité annule et remplace toute autre version précédente en votre possession. Les éventuelles mises à jour vous seront automatiquement adressées par notre système.

Veillez agréer, Cher Client, nos salutations distinguées.

ECSA GROUP
Via L. Favre 16
CH-6828 Balerna
Schweiz
Tel: 0041 91 6958800, Fax: 0041 91 6958801
quality@ecsa.ch

Leggi e regolamenti nazionali:

Ordinanza sul traffico di rifiuti (OTRif).
Ordinanza tecnica sui rifiuti (OTR).
Ordinanza sulla prevenzione e lo smaltimento dei rifiuti (OPSR 814.600).
Ordinanza sulla protezione contro gli incidenti rilevanti (OPIR).
Ordinanza sulla protezione contro le sostanze e i preparati pericolosi (OPChim RS 813.11).

Im Land geltende Gesetze und Bestimmungen:

Verordnung über den Verkehr mit Abfällen (VeVA).
Technische Verordnung über Abfälle (TVA).
Verordnung über die Vermeidung und die Entsorgung von Abfällen (VVEA 814.600).
Verordnung über den Schutz vor Störfällen (Störfallverordnung, StFV).
Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen (ChemV SR 813.11).

Lois et réglementations nationales:

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22.6.2005
Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)
Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED 814.600)
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM).
Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (OChim RS 813.11).